



**ARRÊTÉ N° ARR-PRI-P-2024-1**  
**Fixant le tableau annuel d'avancement 2024 au grade de**  
**rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Le Maire de la Commune de LAVALETTE (Haute-Garonne) ;  
**Vu** le code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique ;

**A R R Ê T É**

**Article 1 :**

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024 :

NOM - Prénom	Situation actuelle	Eventuellement examen professionnel satisfait le :
RAYNAUD Nathalie	Rédacteur territorial	.... / .... / ....
.....	.....	.... / .... / ....

**Article 2 :**

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables</b> (Ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	1		1
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (Ensemble des agents inscrits sur le tableau)	1		1

**Article 3 :** Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lavalette, le 02/08/2024  
Le Maire,

  
  
André FONTES

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>